Décision 12-DCC-101 du 23 juillet 2012

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Direct 8, Direct Star, Direct Productions, Direct Digital et Bolloré Intermédia par Vivendi et Groupe Canal Plus

Posted on: 03 septembre 2012 | Secteurs :

NUMÉRIQUE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Vivendi/GCP
Dispositif(s)	Autorisation avec remèdes
Sens de la décision	annulation Information rendue disponible le 06 décembre 2011
Décision de phase	Phase 2

Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Direct 8-Direct Star

Lire

le texte intégral de la décision
1.12 Mo

les engagements
4.23 Mo

le communiqué de presse